



Compte Rendu ICP du 27/02/2020

Ce jeudi 27 février s'est tenue la seconde et dernière ICP (Instance de Concertation Préfiguratrice). C'est la toute dernière concertation entre direction et représentants des personnels sur les mobilités.

Lors de l'itération n°1, 527 droits à option ont été attribués :

- 498 concernent des postes à pourvoir en lien avec la réorganisation ;
- 29 sur des postes pérennes qui seront vacants vu les souhaits de mobilité ou de retraite.

Une large majorité des droits à option ont été acceptés, soit via une réponse vers la direction, soit de manière tacite (« qui ne dit mot consent », sachant que le droit à option n'engage pas l'agent).

12 personnes ont refusé leur droit à option. Concernant ces agents, des solutions sont trouvées hormis une ou deux exceptions : ceux qui se reconnaissent dans ce cas peuvent nous contacter. En outre, les agents qui sont sur des postes pérennes ne perdent évidemment pas leur poste.

Pour cette deuxième ICP, une nouvelle liste de 19 postes a été proposée.

[Ici la liste des 12 droits à option](#) attribués après échanges avec les représentants du personnel.

Ensuite les situations des agents ayant postulé à l'ICP mais toujours sans solution ont été étudiées au cas par cas. Là aussi, des solutions sont trouvées hormis quelques exceptions et ceux qui se reconnaissent dans ce cas peuvent nous contacter. Ces agents vont recevoir une *proposition* de l'administration (proposition de poste) dans les prochains jours.

Il en a été de même pour les agents n'ayant pas postulé à l'ICP. Ces agents vont recevoir une *communication* qui présente aux agents un « *potentiel rattachement* » à venir.

Concernant les IT-Pro, rappelons qu'ils conservent leur droit à option acquis en tant que TSM.

Deux agents à qui, injustement, n'avait pas été accordé de droit à option du fait de l'ambiguïté sur les IT-Pro, se sont vus affecter ce droit à option. Mais on rappelle aussi que le droit à option passera en second plan après le classement des IT Pro.

Quelques autres points discutés ou évoqués lors de cette instance :

- La direction rappelle qu'une instruction est en cours au sujet de **l'automatisation de l'observation sur les plateformes à enjeux**, pour déterminer si le service que Météo-France doit rendre est assuré alors qu'un agent serait seul la nuit (pendant sa pause nocturne, cas où le deuxième prévisionniste est à distance (CRAxx)).

- **Unité Média** : seuls les droits d'option affectés à des agents extérieurs à l'unité sont confirmés. Un point sur l'armement de DIRIC/Médias a été fait : les arbitrages pour ouvrir les postes devraient avoir lieu la semaine à venir. DIRIC/D a reconnu des bilans élevés, des temps partiels, le temps de travail consacré au Cogic avec la contrainte des astreintes.

- **Postes Météo-Conseil (postes ITM)** : ces postes seront ouverts « *pour un temps encore assez long* » à la fois aux TSM et aux ITM, en recouvrement.

- **L'instance de délibération du prochain cycle de mobilité** (DRH et Directeurs) se tient le 6 mars. Pour la suite, la DRH ne précise pas si elle tiendra ce type d'instance collégial pour chaque cycle de mobilité, ou si les décisions de mutation se tiendront en bilatérale entre DRH et chaque directeur.